# PASS BUCCODENTAIRE de l'Hôpital Louis Mourier

178 rue des Renouillers 92700 Colombes



# Vous avez besoin de soins dentaire?

Vous n'avez pas d'assurance maladie et vous avez des difficultés financières ?

#### Vous pouvez vous rendre à la Permanence d'Accès aux Soins de Santé.

Une équipe médicale, paramédicale et sociale vous accueillera et évaluera votre situation médicale et sociale pour vous accompagner vers les soins et vous conseiller dans les démarches administratives à suivre.

## Comment venir à l'hôpital?

**Métro**: Asnières Les courtilles (Ligne 13) puis prendre le bus n°304 jusqu'à l'arrêt Hôpital de Colombes ou le n°235 jusqu'au terminus Europe puis à pied sur le même trottoir jusqu'à l'hôpital.

**RER A :** Arrêt Nanterre Université puis bus n°304 direction Asnières Les courtilles arrêt Hôpital de Colombes.

**SNCF**: Gare de Colombes puis bus n°304 arrêt Hôpital de Colombes. Gare du stade puis bus n°235 jusqu'au terminus Europe puis à pied sur le même trottoir jusqu'à l'hôpital.

#### Comment fonctionne la PASS?

- Quel que soit votre âge (adulte ou enfant), si vous avez besoin d'aller chez le dentiste, vous pouvez aller à la PASS bucco-dentaire.
- Après avoir consulté en urgence ou avant de prendre rendez-vous, l'assistant(e) social(e) vous recevra sur rendez-vous : lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 9h à 16h30.

# Quelles sont les prestations accessibles à travers la PASS?

- Consultations bucco-dentaires d'urgence et sur rendez-vous
- Accompagnement social et aide à l'ouverture de droits à la couverture maladie
- Possibilité de remise de médicaments sur ordonnance médicale du médecin du service
- Radios

En cas d'urgence médicale appelez le 15 (appel gratuit, accessible 24h/24) ou rendez-vous au service d'accueil des urgences.

Si vous n'avez pas de couverture maladie ou de complémentaire santé, n'hésitez pas à le signaler à votre interlocuteur au 15 ou aux urgences.

Les soins ne sont pas gratuits ! En fonction d'une évaluation médicale et sociale la PASS pourra vous aider à trouver une prise en charge financière de tout ou partie des soins.

## **Comment contacter la PASS?**

#### Service social PASS Bucco-dentaire:

01 47 60 68 80

christine.elmerich@aphp.fr

#### Où trouver la PASS?

Le bureau de l'assistante sociale de la PASS Bucco-dentaire se situe au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment principal. Prendre à gauche au sortir des ascenseurs visiteurs

Pour prendre RDV médical contacter le secrétariat du service d'odontologie 201 47 60 61 74



# PASS BUCCODENTAIRE Louis Mourier

178 rue des Renouillers 92700 Colombes

Standard: 01.47.60.61.62

# Pour en savoir plus sur l'hôpital et sur la PASS :

http://www.aphp.fr/hopital/louis-mourier/ http://www.aphp.fr/offredesoins/permanencesdacces-aux-soins-pass/pass-louis-mourier/

#### **Contacts**

Coordinateur médical : Pr Marysette FOLLIGUET Référent du Service social : Christine ELMERICH

#### Liste des contacts des référents PASS

Dernière mise à jour : novembre 2014

Assistante de Christine ELMERICH <u>christine.elmerich@aphp.fr</u> 01 47 60 68 80

Service Social

Secrétaire Sociale Hassina TARAFOUNE <u>Hassina.tarafoune@aphp.fr</u> 01 47 60 66 86

### Prestations médicales et d'accompagnement en lien avec la PASS

- Education thérapeutique
- Aide à la domiciliation administrative
- Possibilité d'interprétariat
- Financement de prothèses dentaires sur avis de la commission

# Conseils d'orientation vers la PASS à destination des professionnels

- ✓ La PASS n'est pas un service d'urgence. En cas de gravité orientez le patient vers les services compétents (15, SAU...).
- ✓ Recommandez au patient de venir aux horaires indiqués.
- ✓ Pensez à fournir au patient une lettre d'accompagnement, expliquant si possible les suivis sanitaires et sociaux déjà entamés et donnant d'éventuels repères permettant d'améliorer la confiance (ex : veiller à nommer par son prénom féminin une personne transgenre si elle est d'apparence féminine, ex : prendre en compte le fait que le patient est illettré ou analphabète...).
- ✓ Recommandez au patient de ne pas hésiter à se faire accompagner par une personne de confiance.
- ✓ Conseillez au patient, dans la mesure du possible, de se présenter avec les documents médicaux et administratifs en sa possession (résultats d'examens, ordonnances, attestation carte vitale, carte d'identité ou passeport...).